



INSTITUT DE FRANCE
Académie des sciences

23 quai de Conti – 75006 PARIS

COMITE DE DEFENSE
DES HOMMES DE SCIENCE
(CODHOS)

RAPPORT ANNUEL 2010

Janvier 2011

Présentation du Comité de Défense des Hommes de Science (CODHOS)

La plupart des gouvernements ont signé un ou plusieurs textes instituant des règles internationales de protection des droits de l'homme. Le plus connu est la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme proclamée par les Nations Unies en 1948. Cependant, nombreux sont aussi les gouvernements qui, bien qu'ayant ratifié ces accords, en violent régulièrement les dispositions. Les violations les plus fréquentes concernent le respect de l'intégrité physique et mentale de la personne humaine (torture, conditions de détention dégradantes, absence de soins médicaux), le droit à la liberté d'expression et d'opinion, l'application des règles de procédure judiciaire (détention arbitraire, absence de communication avec un avocat).

En mai 1978, l'Académie des Sciences a décidé de s'intéresser aux violations des droits de l'homme dont sont victimes, à travers le monde, des hommes de science (y compris des médecins, chercheurs en sciences humaines, ingénieurs, enseignants...). Elle a ainsi créé en son sein le Comité de Défense des Hommes de Science (CODHOS).

Le CODHOS est présidé par Claude Cohen-Tannoudji et compte 28 membres. Il se réunit environ une fois par mois pour traiter des cas individuels dont il a connaissance et assurer un suivi des cas étudiés précédemment. Il travaille en liaison avec des Académies étrangères, surtout la National Academy of Sciences des Etats-Unis, avec le Ministère des Affaires étrangères, et parfois avec Amnesty International. L'intervention consiste le plus souvent à écrire aux autorités du pays concerné (gouvernement, ambassadeurs à l'étranger, homologues en France) pour obtenir des éclaircissements sur le cas, la libération du prisonnier si les éléments prouvent que la détention est abusive, l'amélioration de ses conditions de détention et la reprise de son activité professionnelle.

Comme toujours, en matière de droits de l'homme, l'impact des actions menées par le CODHOS est difficile à mesurer. Cependant, les réactions des diverses autorités et les améliorations constatées dans certains cas prouvent que le Comité ne travaille pas en vain. En 2010, le CODHOS a ainsi été heureux d'apprendre les libérations de plusieurs scientifiques :

- Igor Sutyagin, physicien russe
- José Luis Garcia Paneque, médecin cubain
- Luis Milan Fernandez, médecin cubain
- Ricardo Silva Gual, médecin cubain
- Marcelo Cano Rodriguez, médecin cubain

Composition du CODHOS

Président : Claude COHEN-TANNOUDJI

Secrétaire Général : Yves QUERE

Etienne Emile BAULIEU
Guy BLAUDIN DE THE
Jean-Michel BONY
Edouard BREZIN
Jean-Pierre CHANGEUX
Georges COHEN
François CUZIN
Henri DURANTON
Pierre ENCRENAZ
Maurice GOLDMAN
François JACOB
Denis JEROME
Zdenek JOHAN
Henri KORN
Guy LAVAL
Pierre LELONG
Claude LEVI
Charles-Michel MARLE
Dominique MEYER
Yves MEYER
Christine PETIT
Bernard PICINBONO
Gilles PISIER
André SENTENAC
Gérard TOULOUSE
Alain-Jacques VALLERON

Secrétariat : Delphine TARRETE

Présentation du Réseau International des Droits de l'Homme des Académies et des Sociétés Savantes

En mai 1993, à l'initiative de la National Academy of Sciences, a été créé le Réseau International des Droits de l'Homme des Académies et des Sociétés Savantes dont fait partie le CODHOS.

Les objectifs de ce Réseau sont :

- promouvoir le respect et la protection des droits de l'homme ;
- alerter les gouvernements des violations des droits de l'homme éventuellement commises sur leur territoire ;
- aider les scientifiques qui, de par le monde, sont persécutés et injustement détenus pour avoir exercé, sans violence, les droits garantis par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;
- soutenir l'indépendance d'Académies sœurs dans le monde entier.

Le Réseau est administré par :

- un Directeur Exécutif, Carol Corillon ;
- un Comité Exécutif composé de Arjuna Aluwihare (Sri Lanka), Claude Cohen-Tannoudji (France), Abdallah S. Daar (Oman/Canada), Felton Earls (Etats-Unis), François Jacob (France), Belita Koiller (Brésil), Pedro León Azofeifa (Costa Rica), Ahmadou Lamine Ndiaye (Sénégal), Ida Nicolaisen (Danemark), John Polanyi (Canada), Alenka Šelih (Slovénie).

Les institutions membres du Réseau agissent de manière autonome et discrétionnaire, mais sont invitées à communiquer à son secrétariat leurs actions et les résultats obtenus. Elles interviennent, dans les cas portés à leur attention par le Réseau, au moyen de lettres de protestation adressées aux autorités du pays concerné, et par la présence d'observateurs lors des procès des scientifiques mis en accusation.

Les Comités des droits de l'homme des différentes Académies, organisés en Réseau dont le siège est à Washington, se réunissent tous les deux ans pour mieux coordonner leurs actions. La dernière réunion bisannuelle s'est tenue à Rabat au Maroc en mai 2009. Près de cinquante Académies des sciences y étaient représentées. La prochaine réunion devrait se tenir à Taiwan en mai 2012.

Interventions du CODHOS en 2010

- Chine :** Hu Jia, *ingénieur en informatique*
- Cuba :** Oscar Elias Biscet Gonzalez, *médecin*
Ricardo Silva Gual, *médecin*
Luis Milan Fernandez, *médecin*
Arnaldo Ramos Lauzarique, *économiste*
Hector Maseda, *ingénieur*
José Luis Garcia Paneque, *médecin*
Marcelo Cano Rodriguez, *médecin*
- Iran :** Fariba Kamalabadi, *psychologue*
Saeid Rezaie, *ingénieur*
Mahvash Sabet, *psychologue*
Vahid Tizfahm, *optométriste*
- Russie :** Igor Sutyagin, *physicien*
- Syrie :** Muhannad al-Hassani, *avocat*
Haytham al-Maleh, *avocat*
- Turquie :** Dr. Kemal Alemdaroglu, *chirurgien*
Dr. Ferit Bernay, *médecin*
Cihan Demirci, *biologiste*
Emin Gurses, *professeur de science politique*
Kemal Guruz, *professeur*
Dr. Mehmet Haberal, *chirurgien*
Dr. Fatih Hilmioglu, *médecin*
Erol Manisali, *économiste et professeur*
Osman Metin Oztuk, *recteur d'université*
Umit Sayin, *professeur*
Dr. Ayse Yuksel, *professeur*
Dr. Mustafa Yurtkuran, *médecin*
- Vietnam :** Pham Ming Hoang, *mathématicien*
Vu Hung, *physicien*
Truong Quoc Huy, *ingénieur*
Nguyen Manh Son, *ingénieur*
Pham Van Troi, *ingénieur*
Nguyen Tien Trung, *ingénieur*

CHINE

Hu Jia, *ingénieur en informatique*

Le 10 mai 2010, le CODHOS a répondu à une demande d'intervention du Réseau International en faveur d'Hu Jia, ingénieur et défenseur des droits de l'homme.

Le CODHOS était déjà intervenu auprès des autorités chinoises en sa faveur en 2008, suite à son arrestation et à sa condamnation à une peine de 3 ans et demi d'emprisonnement pour incitation à la subversion. En effet, avant les Jeux Olympiques de Pékin d'août 2008, il avait participé, par visioconférence, à une séance du Parlement Européen et avait indiqué que la Chine ne remplissait pas son engagement de faire des efforts dans le domaine des droits de l'homme. Il avait également écrit et diffusé sur Internet des lettres demandant au monde entier de porter un regard sur la situation des droits de l'homme en Chine.

Début avril 2010, Hu Jia a été hospitalisé pour une cirrhose du foie dans le service médical de la prison municipale de Pékin, où il est détenu. Une tumeur lui a été diagnostiquée, mais il lui a été interdit de rester à l'hôpital pour recevoir un traitement approprié et il a dû retourner dans sa cellule.

Selon la loi chinoise, un détenu peut être mis en liberté conditionnelle s'il a accompli au moins un tiers de sa peine et est gravement malade. Hu Jia pourrait en principe bénéficier de cette loi, mais les autorités pénitentiaires ont refusé de faire droit à la demande déposée par sa femme début avril.

CUBA

Arnaldo Ramos Lauzarique, *économiste*

Hector Maseda, *ingénieur*

José Luis Garcia Paneque, *médecin*

Luis Milan Fernandez, *médecin*

Oscar Elias Biscet Gonzalez, *médecin*

Ricardo Silva Gual, *médecin*

Marcelo Cano Rodriguez, *médecin*

En juin 2010, le Réseau International a appris que, suite à un accord intervenu entre le Président Raul Castro et le Cardinal Jaime Ortega, plusieurs prisonniers politiques avaient été libérés de prison et accueillis sur le territoire espagnol avec leurs familles, et qu'au total 52 prisonniers politiques seraient libérés.

Parmi les prisonniers qui ont été libérés, le Réseau International et le CODHOS étaient régulièrement intervenus en faveur de Marcelo Cano Rodriguez, José Luis Garcia Paneque, Luis Milan Fernandez, et Ricardo Silva Gual.

Ces médecins avaient été arrêtés en mars 2003 avec 75 autres dissidents, et condamnés en avril 2003 à des peines allant de 18 à 24 ans d'emprisonnement pour atteinte à l'indépendance et à l'intégrité de l'Etat cubain.

Le 21 juin 2010, le CODHOS a envoyé une lettre de remerciements au Cardinal Jaime Ortega.

Le 7 septembre 2010, le CODHOS a écrit aux autorités cubaines pour demander la libération de trois autres prisonniers :

- Hector Maseda, co-fondateur et président du parti politique non reconnu par le gouvernement cubain « Liberal Democratic Party of Cuba » ;
- Arnaldo Ramos Lauzarique, directeur du « Cuban Institute for Independent Economists » et membre du groupe « Assembly to Promote Civil Society » ;
- Oscar Elias Biscet Gonzalez, président de la « Lawton Foundation for Human Rights ».

Le CODHOS a par la suite été informé que la situation d'Hector Maseda et d'Arnaldo Lauzarique s'était quelque peu améliorée, car ils avaient pu être transférés dans des prisons situées non loin des lieux de résidence de leurs familles.

IRAN

Fariba Kamalabadi, *psychologue*

Saeid Rezaie, *ingénieur*

Mahvash Sabet, *psychologue*

Vahid Tizfahm, *optométriste*

Ces quatre scientifiques appartiennent à la communauté Baha'i d'Iran et sont membres de l'association « Friends of Iran » qui aide les Baha'is au niveau local. Cette communauté religieuse, minoritaire et non reconnue par la Constitution iranienne, fait l'objet depuis de nombreuses années d'un harcèlement continu et d'une forte répression en Iran.

Ils ont été arrêtés avec trois autres leaders Baha'i en 2008 et sont détenus dans une prison de Téhéran, dans des conditions très difficiles.

Le 7 août 2010, ils ont été condamnés par la Cour Révolutionnaire de Téhéran à des peines de 20 ans d'emprisonnement. Les charges retenues à leur encontre ont été l'espionnage au profit d'Israël et la propagande contre la république islamique d'Iran.

Le 15 septembre 2010, leurs peines ont été réduites en appel à 10 ans d'emprisonnement.

Le CODHOS était déjà intervenu en juillet 2009 et janvier 2010 auprès des autorités iraniennes pour demander que leur procès se déroule dans des conditions conformes aux règles de procédure internationales et aboutisse à leur libération. Suite à la décision de condamnation, le CODHOS a de nouveau écrit aux autorités iraniennes le 28 septembre 2010.

Lors de la séance du CODHOS du 23 novembre 2010, Edouard Brézin a sollicité la présence de M. Rava Azeredo da Silveira, chercheur CNRS à l'Ecole Normale Supérieure, qui a fait un exposé sur la situation de la communauté baha'ie en Iran.

Les principaux points développés ont été les suivants.

La religion baha'ie est une religion monothéiste, née en Perse au milieu du XIXe siècle, dont la doctrine est l'aspiration à la paix universelle. Cette religion fonctionne sans clergé. Des groupements élus démocratiquement dans chaque ville gèrent les affaires de la communauté. L'ensemble des institutions administratives baha'ies ont été peu à peu dissoutes par les autorités iraniennes. Il s'agit de la minorité religieuse la plus importante en Iran. Elle est également présente dans un grand nombre de pays du monde.

La constitution iranienne ne reconnaît pas la religion baha'ie. Les membres de cette communauté font ainsi l'objet de persécutions, de pratiques d'intimidation et d'un harcèlement continu organisés par les autorités. Les actions commises à l'encontre des baha'is se sont accrues depuis le début des années 80 et renforcées depuis 2004-2005. Des campagnes de propagande sont mises en place pour dénigrer la foi baha'ie et leurs cimetières sont profanés. Ils subissent des pressions pour se convertir à l'islam. Certains baha'is ont été exécutés, d'autres sont arrêtés et détenus arbitrairement, juste du fait de leur appartenance à cette communauté.

Ils sont privés des droits civils tels que le mariage, l'héritage, le droit à l'association, le droit de circuler librement tant sur le territoire iranien qu'à l'étranger. Leurs biens personnels et les biens de la communauté sont confisqués. Leurs maisons sont brûlées. Ils n'ont pas droit à une pension de retraite, ni à des allocations chômage. Les banques refusent de leur accorder des prêts.

Les baha'is sont également privés du droit à l'éducation. Les enfants subissent un harcèlement, y compris de la part de leurs enseignants, dans les écoles primaires et secondaires. La plupart des écoles sont interdites aux baha'is (refus d'inscription, menaces d'expulsion...). Tout au long du système scolaire, il est demandé aux élèves de remplir des formulaires avec des questions sur leur famille, leurs amis, de façon à essayer de « fichier » les élèves baha'is. Il en est de même dans les universités. Lorsque les étudiants baha'is parviennent à être admis dans un établissement d'enseignement supérieur, ils en sont finalement exclus par la suite. En réponse, la communauté baha'ie a créé une université ouverte, accueillant des étudiants baha'is et non baha'is : l'IBES. A la fin des années 90, tous les fichiers, ordinateurs, livres, équipements de l'IBES ont été confisqués et de nombreux enseignants ont été arrêtés et emprisonnés pendant plusieurs jours. Aujourd'hui, l'université a ré-ouvert mais fonctionne avec peine.

Les baha'is ne peuvent pas exercer certaines professions. Un texte des autorités les exclue de 25 types d'emplois et ils sont par principe exclus des emplois les mieux rémunérés.

Enfin, ont été exposés plusieurs cas d'arrestations suivies d'emprisonnements et notamment l'arrestation en 2006 de 54 jeunes baha'is qui participaient conjointement avec des musulmans à un programme éducatif auprès d'enfants défavorisés. Certains ont été libérés, d'autres sont encore en détention dans des conditions d'isolement très difficiles.

Un point encourageant est l'émergence, encore timide, d'une élite intellectuelle qui commence à défendre les baha'is.

RUSSIE

Igor Sutyagin, *physicien*

Le 8 juillet 2010, après avoir passé dix années en détention, le physicien russe Igor Sutyagin a été libéré de prison, dans le cadre d'un échange entre la Russie et les Etats-Unis. En contrepartie de sa libération, et bien qu'il ait toujours revendiqué son innocence, Igor Sutyagin a signé une déclaration dans laquelle il reconnaît sa culpabilité. L'échange de prisonniers s'est effectué sur l'aéroport de Vienne en Autriche. Il a ensuite été transféré dans un hôtel à Londres, jusqu'à ce qu'une décision soit prise sur le fait qu'il reste ou non en Grande-Bretagne.

De 1989 à son arrestation, Igor Sutyagin avait travaillé pour l'Académie des Sciences de Russie et s'était principalement intéressé aux armes nucléaires, aux traités de non-prolifération en Russie, en Asie et aux Etats-Unis. En complément de son activité principale de chercheur, il avait aussi travaillé pour la société Alternatives Futures basée au Royaume-Uni.

En octobre 1999, des agents russes s'étaient rendus à son domicile et l'avaient emmené pour « l'entendre comme témoin ». Au terme de trois jours d'interrogatoires, Igor Sutyagin avait été mis en détention pour trahison et divulgation d'informations confidentielles classées secret défense à des membres de la société Alternatives Futures qui, selon la police russe, faisaient partie de l'« US military intelligence agency ».

En avril 2004, Igor Sutyagin avait finalement été condamné pour espionnage à une peine de 15 ans d'emprisonnement dans un camp à régime sévère.

Saisie de l'affaire en 2004, la Cour Européenne des Droits de l'Homme avait jugé le dossier recevable, mais le cas d'Igor Sutyagin n'avait toujours pas été entendu au moment de sa libération.

SYRIE

Muhannad al-Hassani, *avocat*

Haytham al-Maleh, *avocat*

Muhannad al-Hassani et Haytham al-Maleh sont avocats et défenseurs des droits de l'homme. Ils ont représenté de nombreux scientifiques syriens pour lesquels le Réseau International est intervenu. Ils sont considérés comme « prisonniers de conscience » par Amnesty International.

Muhannad al-Hassani et Haytham al-Maleh ont été condamnés en juin et juillet 2010 à une peine de 3 ans d'emprisonnement pour « diffusion de fausses informations portant préjudice à l'État » et « atteinte au sentiment national ». Leurs procès se sont déroulés dans des conditions non conformes aux règles internationales de procédure.

Avant son arrestation en juillet 2009, Muhannad al-Hassani présidait le conseil d'administration d'une organisation syrienne de défense des droits de l'homme non reconnue par le gouvernement syrien (SAWASIYAH). Il était également membre de l'International Commission of Jurists, commission constituée de 60 juges, avocats, procureurs représentant les divers systèmes juridiques du monde, et chargée de veiller à ce que les lois nationales soient conformes aux règles internationales relatives aux droits de l'homme. Dans le cadre de ces activités, il a assisté à des jugements rendus par la Cour suprême de sûreté de l'État, et a ensuite publié un rapport sur le manque d'indépendance et d'impartialité de cette cour. Peu de temps après la publication de ce rapport sur Internet, il a été arrêté et interrogé par les forces de sécurité syriennes. Les questions ont principalement porté sur ses interventions dans le domaine des droits de l'homme, la défense de détenus politiques, ses activités au sein de SAWASIYAH.

Haytham al-Maleh a quant à lui été arrêté en octobre 2009 après avoir donné une interview télévisée et publié des articles faisant état de la corruption du gouvernement et des violations des droits de l'homme en Syrie.

Tous deux sont détenus à la prison Adra de Damas, dans des conditions très difficiles. En violation des règles des Nations-Unies sur le Traitement des Prisonniers, ils partagent leurs cellules avec de violents et dangereux criminels. Muhannad al-Hassani a eu 10 points de suture après avoir été battu par un de ses co-détenus. Haytham al-Maleh, âgé de 80 ans, souffre quant à lui de graves problèmes de santé et ne peut pas recevoir les traitements médicaux appropriés.

Après une première intervention en février 2010, le CODHOS a de nouveau écrit aux autorités syriennes le 17 novembre 2010 pour demander que ces deux avocats soient libérés de prison et que dans cette attente ils soient transférés dans des cellules occupées par d'autres prisonniers politiques, de façon à ce que leur sécurité soit assurée.

TURQUIE

Dr. Kemal Alemdaroglu, *chirurgien*

Dr. Rezi Ferit Bernay, *médecin*

Dr. Mehmet Haberal, *chirurgien*

Emin Gurses, *professeur de science politique*

Kemal Guruz, *professeur*

Dr. Fatih Hilmioglu, *médecin*

Erol Manisali, *économiste et professeur*

Umit Sayin, *professeur*

Dr. Ayse Yuksel, *professeur*

Dr. Mustafa Yurtkuran, *médecin*

En juillet et octobre 2009, le CODHOS est intervenu auprès des autorités turques en faveur de scientifiques qui ont été arrêtés et mis en détention en avril 2009, lors de la troisième vague d'arrestations réalisées dans 18 villes de Turquie dans le cadre de l'affaire Ergenekon (tentative de renversement du gouvernement élu). Près de 200 personnes ont été arrêtées dont nombre de politiciens, journalistes, intellectuels.

Leur procès s'est ouvert le 7 septembre 2009 et est toujours en cours. Ils encourent une peine d'emprisonnement à vie.

Le 1^{er} avril 2010, répondant à une nouvelle « action alert » du Réseau International, le CODHOS a écrit aux autorités turques pour insister sur le fait que ces scientifiques sont d'éminents membres du corps médical, qu'il n'y a aucune preuve démontrant qu'ils se sont rendus coupables d'un quelconque acte de violence.

Le 3 novembre 2010, le CODHOS a de nouveau adressé une lettre aux autorités turques pour demander en particulier les libérations du Dr. Haberal et du Dr. Hilmioglu, dont l'état de santé est très préoccupant. Le Dr. Haberal souffre d'une maladie au niveau de l'artère coronaire et est hospitalisé dans une unité de cardiologie de l'Université d'Istanbul. Il est surveillé par des gardes en permanence et ne peut quitter sa chambre. Ses visites sont très restreintes et sont enregistrées. Le Dr. Hilmioglu souffre quant à lui d'une paralysie faciale et d'une cirrhose du foie. Il est détenu dans un hôpital d'Istanbul.

VIETNAM

Pham Ming Hoang, *mathématicien*

Vu Hung, *physicien*

Truong Quoc Huy, *ingénieur*

Nguyen Manh Son, *ingénieur*

Pham Van Troi, *ingénieur*

Nguyen Tien Trung, *ingénieur*

Le 8 septembre 2010, le Réseau International a souhaité attirer l'attention des Académies membres sur la situation des droits de l'homme au Vietnam et sur le sort réservé à leurs défenseurs.

Les défenseurs des droits de l'homme seraient de plus en plus torturés, condamnés à de longues peines d'emprisonnement au terme de procès contrevenant aux règles internationales de procédure, parfois même enfermés dans des hôpitaux psychiatriques et leurs familles harcelées.

Ils sont le plus souvent accusés d'avoir mené des activités contre le pouvoir en place ou dans le but de le renverser, d'avoir critiqué publiquement la politique du gouvernement (y compris sur Internet), d'avoir mené des actions en faveur de la démocratie.

C'est le cas des six scientifiques précités. L'un attend d'être jugé, mais les cinq autres ont été condamnés à des peines allant de 3 à 7 ans d'emprisonnement.

Le CODHOS est intervenu auprès des autorités vietnamiennes le 13 septembre 2010 pour demander leur libération et qu'ils bénéficient dans cette attente de conditions de détention conformes aux principes des Nations-Unies sur le Traitement des Prisonniers.

Yves Meyer avait également été informé du cas de Pham Ming Hoang par un de ses collègues de l'Institut de Mathématiques de Jussieu qui a pu, lors d'un voyage, rencontrer au Vietnam l'épouse de Pham Ming Hoang.

Sommaire

Présentation du Comité de Défense des Hommes de Sciences	2
Composition du CODHOS	3
Présentation du Réseau International des Droits de l'Homme	4
Interventions du CODHOS en 2010	5
◦ CHINE.....	6
◦ CUBA.....	7
◦ IRAN.....	8
◦ RUSSIE.....	10
◦ SYRIE.....	11
◦ TURQUIE.....	12
◦ VIETNAM.....	13